



Marine ; Direction de la flotte de commerce ; Service de la flotte de commerce ; Bureau affaires administratives, juridiques (1968-1975)

Répertoire (19790586/1-19790586/91)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1979

INTRODUCTION

Référence

19790586/1-19790586/91

Niveau de description

fonds

Intitulé

Marine ; Direction de la flotte de commerce ; Service de la flotte de commerce ; Bureau affaires administratives, juridiques

Intitulé

Transports ; flotte de commerce

Date(s) extrême(s)

1968-1975

Présentation du contenu

NOMS DE NAVIRES

En dehors de ses caractéristiques propres, un navire est individualisé par les éléments ci-après :

- . le nom ;
- . le port d'attache ;
- . la nationalité ;
- . et le tonnage.

Nom

Chaque navire doit avoir un nom qui le distingue des autres bâtiments de mer.

Le propriétaire est libre de son choix ; toutefois, le nom proposé peut être refusé, s'il a un caractère politique contraire à l'état de choses établi en France ou constitue un outrage à l'égard des souverains ou gouvernements étrangers, ou, enfin, s'il est de nature à offenser la morale publique.

Pour éviter toute confusion en cas de sinistre, un navire ne peut recevoir un nom ou en changer que s'il est justifié, par la production d'un certificat délivré par les Services de la Marine Marchande, que le nom proposé n'est pas déjà porté par un autre navire, dont les caractéristiques et le genre de navigation sont comparables à ceux du bâtiment concerné. Ce certificat est délivré par le Directeur de la Flotte de Commerce pour les navires de plus de 25 tonneaux de jauge brute et par l'Administrateur, Chef du Quartier des Affaires Maritimes du port d'immatriculation pour les navires d'une jauge brute égale ou inférieure à 25 tonneaux.

21 FEV, 1979

ACHATS ET VENTES DE NAVIRES

Le décret du 24 juillet 1923 prévoit le visa obligatoire de l'ex Sous-Secrétariat d'Etat à la Marine Marchande (actuellement Ministère des Transports - Marine Marchande) pour tout contrat d'achat de navires étrangers ou de construction de navires à l'étranger, ainsi que pour tout contrat comportant mutation de propriété entre Français. Le décret du 13 octobre 1921 pose le principe de l'interdiction de l'exportation des bâtiments de mer, sauf dérogations expresses accordées sous forme d'autorisations par l'ex Sous-Secrétariat d'Etat à la Marine Marchande (actuellement Ministère des Transports - Marine Marchande).

Les autorisations et visas, ainsi réservés au Département des Transports (Marine Marchande) ont fait l'objet d'une déconcentration opérée en 1949 puis en 1974.

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en français.

Il est conforme à la norme ISAAD (copie) et aux règles d'application de la MTD-EAB (version 2002) aux Archives nationales.

- les ventes entre Français de navires de commerce, de pêche, de plaisance et portuaires de moins de 200 tonnes ;
- l'importation et l'exportation de navires de plaisance de moins de 12 mètres.

2) Sont réglés à l'échelon de l'Administration Centrale tous les autres dossiers (instruits par les Chefs de Quartiers) c'est-à-dire :

a) navires de commerce, de pêche et navires portuaires

- . mutation entre Français de navires de plus de 200 tonnes ;
- . importation et exportation de tous navires sans considération de tonnage ;

b) navires de plaisance : importation et exportation de navires de plaisance de plus de 12 mètres.

Au niveau de l'Administration Centrale, et en ce qui concerne les achats et ventes de navires,

- le bureau FC/VIII de la Direction de la Flotte de Commerce gère les navires de commerce ;
- le bureau MN/II de la Direction des Ports et de la Navigation Maritimes gère les navires de plaisance depuis le 1er décembre 1978 (auparavant, c'était le bureau FC/VI qui en avait la gestion) ;
- le bureau FC/VI de la Direction de la Flotte de Commerce gère
 - . les navires de pêche (en attendant que la Direction des Pêches reprenne ces dossiers) ;
 - . les navires autres que de pêche, de commerce et de plaisance, notamment les navires portuaires.

Sommaire Art 1-91 (MAR 3934-4024) : Enregistrement (chronologique) des noms de navires, et contrôle (par catégorie et chronologique) des transferts de propriété (entre français, et à l'importation ou à l'exportation) des navires de plaisance et autres - (commerce, pêche, engins de port), 1968-1975

Type de classement

Classement chronologique, par catégorie

Nom du producteur

- [Bureau des affaires juridiques et administratives \(direction de la flotte de commerce\)](#)

Localisation physique

Pierrefitte

Termes d'indexation

autorisation commerciale

Répertoire (19790586/1-19790586/91)

19790586/1-19790586/2

voir fiche explicative jointe. 1968

19790586/3-19790586/5

1969

19790586/6-19790586/8

1970

19790586/9-19790586/12

1971

19790586/13-19790586/17

Changement de cote de localisation à la cote MAR 3950. 1972

19790586/18-19790586/22

1973

19790586/23-19790586/26

1974

19790586/27-19790586/29

1975

19790586/30-19790586/33

1976

19790586/34-19790586/38

1977

19790586/39-19790586/91

TRANSFERTS DE PROPRIETE (voir fiche jointe)

19790586/39

3.972

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

39

X

1er tri. 1968

19790586/40

3.973

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
40
X
2 tri. 1968

19790586/41

3.974

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
41
X
1er tri. 1968

19790586/42

3.975

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
41bis
X
1er tri. 1968

19790586/43

3.976

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
42
X
3eme tri. 1968

19790586/44

3.977

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
43
X
2ème tri. 1968

19790586/45

3.978

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes

44

X

2ème et 3ème tri. 1968

19790586/46

3.979

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

45

X

3ème tri. 1968

19790586/47

3.980

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

46

X

4ème tri. 1968

19790586/48

3.981

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

47

X

4ème tri. 1968

19790586/49

3.982

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

48

X

1er tri. 1969

19790586/50

3.983

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

49

X

1er tri. 1969

19790586/51

3.984

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

50

X

1er tri. 1969

19790586/52

3.985

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

51

X

2ème tri. 1969

19790586/53

3.986

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

52

X

2ème tri. 1969

19790586/54

3.987

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

53

X

2ème tri. 1969

19790586/55

3.988

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

54

X

3ème tri. 1969

19790586/56

3.989

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

55

X

3ème tri. 1969

19790586/57

3.990

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

56

X

juil. août 1969

19790586/58

3.991

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

57

X

août 1969

19790586/59

3.992

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

58

X

septembre 1969

19790586/60

3.993

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

59

X

4ème tri. 1969

19790586/61

3.994

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
60
X
4ème tri. 1969

19790586/62

3.995

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
61
X
4ème tri. 1969

19790586/63

3.996

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
62
X
1er. tri. 1970

19790586/64

3.997

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
63
X
1er tri. 1970

19790586/65

3.998

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires
dates extrêmes
64
X
1er tri. 1970

19790586/66

3.999

Plaisance
Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

65

X

2ème tri. 1970

19790586/67

4.000

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

66

X

2ème tri. 1970

19790586/68

4.001

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

67

X

juin 1970

19790586/69

4.002

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

68

X

juillet 1970

19790586/70

4.003

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

69

X

août 1970

19790586/71

4.004

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

70

X

3ème tri. 1970

19790586/72

4.005

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

71

X

sept. 1970

19790586/73

4.006

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

72

X

4ème tri. 1970

19790586/74

4.007

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

73

X

3ème tri. 1970

19790586/75

4.008

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

74

X

3ème tri. 1972

19790586/76

4.009

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

75

X

3ème tri. 1972

19790586/77

4.010

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

76

X

4ème tri. 1972 (import)

19790586/78

4.011

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

77

X

4ème tri. 1972 (export)

19790586/79

4.012

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

78

X

1er tri. 1973

19790586/80

4.013

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

79

X

2ème tri. 1973

19790586/81

4.014

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

80

X

juil. août 73

19790586/82

4.015

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

81

X

3ème tri. 1973

19790586/83

4.016

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

82

X

1er semestre 1973 (export)

19790586/84

4.017

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

83

X

4ème Tri. 1973

19790586/85

4.018

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

84

X

sept. oct. nov. déc. 1973

19790586/86

4.019

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

85

X

1er tri. 1974 (export)

19790586/87

4.020

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

86

X

1er tri. 1974

19790586/88

4.021

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

87

X

2ème tri. 1974

19790586/89

4.022

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

88

X

juil. 1974

19790586/90

4.023

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

89

X

2ème semestre 1974

19790586/91

4.024

Plaisance

Commerce, pêche, engins portuaires

dates extrêmes

90

X

année 1974 (import)